



Litige auto école sans contrat

Par **mamour85**, le **27/08/2010** à **20:20**

Bonjour,

voilà je viens de recevoir un appel d'un huissier de justice pour me dire de régler une facture d'une auto école qui date de 2007, sachant qu'on a bien fait ces heures de conduites, mais qu'on a pas signé de contrat, en plus on a jamais reçu de courrier de la part de l'auto école ni de l'huissier (on a déménagé courant 2008, mais ya internet et je suis dans l'annuaire!!) donc l'huissier m'a dit que si à réception de son courrier on ne règle pas sous 8 jours on allait devant le tribunal!
est-ce que quelqu'un sait ce qu'il faut faire, car là, on est un peu déboussolé!

Par **mimi493**, le **27/08/2010** à **20:48**

Vous devez cet argent ou pas ?

Par **mamour85**, le **28/08/2010** à **00:47**

hé bien, je ne sais pas, nous n'avons pas signé de contrat.